

NIGRA UNDA

Néronde.com

L'écho des Remparts

1er trimestre 2022

Néronde.com : 2001 Numéro 1

Sommaire :

- Néronde.com 1er numéro
- Le mot du Maire
- Le recensement 2022
- Histoire de Néronde
- Les 3 derniers mois...
- ... Les 3 prochains mois
- Comptes rendus des CM du 25/10 et du 6/12
- Comptes rendus des CM des Enfants du 16/10 et 11/12
- Quizz «droits des femmes »
- Autour de nous
- Journée internationale des droits des femmes
- Informations générales
- Le Village en image



NERONDE.COM

Juin 2001



De gauche à droite, debout : G. Dauphin, C.Robert, C. de Jerphanion, G. Moncelon, J.Florentin, L.-P. Point., J. Botheron, X. Reynard, A. Ogier.
Assises : N. Deweer-Palais et J. Bertholon

À l'occasion de la parution du numéro 100 du Néronde.com, voici la couverture du tout 1er numéro paru en juin 2001.

Le mot du maire

2001-2021 : 20 ans de parution régulière de notre bulletin municipal.

À l'occasion de la publication du numéro 100, et de cet anniversaire, au nom de tous, je remercie chaleureusement celles et ceux qui,

durant ces années, ont contribué à sa rédaction et distribution.

J'adresse également mes remerciements à l'équipe municipale d'alors qui a œuvré pour le bien communal. Comme vous le savez, la

situation sanitaire ne me permet pas, cette année encore, de vous présenter mes vœux en « présentiel » et de vous rencontrer. Je vous souhaite, au nom du Conseil Municipal, de passer une excellente année 2022.

Le Maire Gérard MONCELON



Recensement 2022

• Recensement du 20 janvier au 19 février 2022

La participation au recensement est essentielle, mais c'est avant tout un devoir civique simple et utile à tous



L'Enquête de recensement prévue en 2021 a été exceptionnellement reportée d'une année en raison de la crise sanitaire. Elle se déroulera donc **du 20 janvier 2022 au 19 février 2022**. Des dispositions particulières pourront être prises si la situation sanitaire imposait à nouveau des mesures de précaution.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Ses résultats sont très importants, car ils sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget de la commune : plus la commune est peuplée, plus l'aide financière est élevée.

Le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Les agents recenseurs sont recrutés par la commune. Lors de la période d'enquête, un agent, muni d'une carte officielle, et **tenu au secret professionnel**, vous remettra vos codes de connexion pour vous recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous.

Vos réponses sont strictement confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques **rigoureusement anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Votre participation au recensement est essentielle, gratuite et rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Les Agents recenseurs pour l'année 2022 sont :

- **Jean BOTHERON** et **Henning HOEL**

Ce sont eux que vous rencontrerez lors du recensement.

La coordonatrice est **Geneviève NICOLAS**, conseillère municipale

Histoire de Néronde

Nigra Unda

Histoire de Néronde (2 suite)

Vers l'an 500, l'Empire Romain n'existait plus. Les peuples germaniques, Burgondes et autres Francs, s'installent sur notre territoire. Le Forez perd de son importance. Les villes comme Forum Segusiorum (Feurs) et Rhodumnia (Roanne) perdent considérablement leur importance, au profit de Lugdunum (Lyon).

Avant les fouilles archéologiques de 2010 sur le tracé de l'autoroute A 89, on ne savait rien ou presque sur Néronde avant le 11^e siècle. Le lieu-dit « Chazelles » (qui veut dire « casa », petite maison) a mis au jour des restes de bâtiments et de céramiques, qui montrent que des hommes y ont habité et travaillé pendant des siècles sans interruption.

Avant le village que nous connaissons aujourd'hui, notre territoire était peuplé d'agriculteurs vivant dans de petits hameaux et des fermes. L'idée d'appartenir à une nation comme la France n'existait pas encore pour les Nérondois de cette époque ! Ils furent successivement gouvernés par les rois de Bourgogne (qui deviendra la Bourgogne), les Francs, et Charlemagne, pour enfin appartenir aux comtes du Forez vers l'an 1000. Ils payaient déjà certainement des taxes et des tribus aux seigneurs depuis longtemps.

Au 9^e siècle le réchauffement climatique favorise l'agriculture et donc la croissance démographique, qui nécessite la construction de villages et de châteaux, et le bourg de « Nigra Unda » va voir le jour.

(H. H) À suivre ...

Au 9e siècle le réchauffement climatique favorise l'agriculture et donc la croissance démographique, le bourg de «Nigra Unda» va voir le jour.

Les 3 derniers mois...

• Spectacle « Noir, Couleur de Lumière »

Bel hommage à Barbara que ce spectacle proposé par la chanteuse Josiane Vicard et le pianiste David Boumendil ! Interprétation de chansons, lectures de textes extraits des mémoires de Barbara... Le public très ému a ovationné les artistes en fin de soirée.

Spectacle organisé par les Amis de Néronde



• Vente de Noël : De Fil en Canette

Comme chaque année, les couturières de Néronde ont organisé leur vente de Noël au profit de personnes en difficulté. L'occasion pour tous de faire des cadeaux de Noël.

• Les illuminations du 8 décembre

Les samedis 30 octobre et 6 novembre, l'atelier de préparation des décorations de Noël, organisé par le Comité des fêtes, a réuni une dizaine d'enfants. Ce sont ces décorations qui ont orné le village au fil des rues, pour le plaisir de chacun. Merci à eux.

Le 8 décembre, de nombreux Nérondois sont venus assister à l'arrivée du Père Noël, dont les rennes avaient été remplacés par un âne, pour le plus grand plaisir des enfants. Après les déambulations dans les rues du village, de nombreux Nérondoises et Nérondois sont venus se réchauffer autour d'un vin chaud et de la dégustation d'une soupe, préparés par le Sou des Ecoles, à la salle de la cure.



• Semaine Européenne de la Réduction des déchets

L'exposition sur le gaspillage alimentaire, organisée par la commune, s'est déroulée les 27 et 28 novembre.

De nombreux enfants sont venus préparer un goûter : jus de fruits, tartes, compotes, brochettes de fruits les ont rassemblés le samedi après-midi. Cette rencontre a permis à tous d'échanger sur le gaspillage, qui parfois sait se cacher malgré nous dans les habitudes les plus anodines. La neige du dimanche a malheureusement découragé de nombreuses personnes de venir préparer une bonne soupe, mais une quinzaine de personnes ont malgré tout bravé le premier froid. Tous les fruits et légumes étaient offerts par « Le Panier de Caty », Les Serres d'Epercieux, Netto Balbigny, la Vie Claire Feurs et le T. Brunet le maraîcher du marché du samedi à Bussières. Merci à eux !

• Cérémonie du 11 novembre

Le jeudi 11 novembre, à 11h, de nombreux Nérondois sont venus commémorer la fin de la guerre de 14-18, et rendre hommage à tous les soldats morts pendant les guerres.

Outre les enfants du Conseil Municipal des Enfants - qui ont préparé et lu un texte - de nombreux autres enfants du village étaient présents.

À cette occasion, le colonel Garnier, dont les grands-parents étaient nérondois, est venu se joindre à nous. En effet, plusieurs membres de sa famille sont morts pendant la 1ère guerre mondiale notamment son grand oncle, premier Nérondois à être tombé au combat.



• Halloween

Le soir d'Halloween de nombreux enfants ont déambulé dans le village en costumes tous plus effrayants les uns que les autres. Il régnait dans le village une ambiance maléfique. Malgré tout, les villageois ont joué le jeu et chaque enfant est rentré chez lui, les bras chargés de confiseries.



• Le banquet des anciens

Cette année, le CCAS était très heureux de pouvoir organiser le banquet qui avait été annulé l'année précédente en raison de la situation sanitaire.

Les nombreux convives ont apprécié l'excellent repas préparé par Monsieur BERNE, traiteur à Panissières et servi par trois jeunes Nérondoises, Elsa, Margot et Séphora que l'on remercie vivement. L'animation de cet après midi festif était assurée par le groupe les Baladins de Bussières toujours aussi sympathiques.



...Les 3 prochains mois

- 20 janvier au 19 février - Recensement de la population
- 5 février - Concert de jazz : Salle Henri IV, organisé par l'ADN et le Comité des fêtes de Ste-Agathe-en-Donzy
- 19 février - Concours de Belote - Joyeuse Boule - Salle Henri IV - 14h
- 5 mars : J'aime la Loire propre
- 8 mars : Journée des droits des femmes - Concert Chœur ALTHÉA 24 heures de la vie d'une compositrice - ADN - Salle Henri IV - 19h
- 19 mars : Repas de la Saint-Patrick - Comité des fêtes - Salle Henri IV
- 2 avril : ouverture de la pêche - Étang - 8h

Présents : MONCELON Gérard, TRIOMPHE Rodolphe, PLANCHE Geneviève, BUSSEY Michel, GOUTAILLER Cyril, FÊCHE Sébastien, BAUDOUIN René, NICOLAS Geneviève.

Martin CLAIRET, excusé, a remis une délégation de pouvoir à M. le Maire.

Évelyne REVEL, excusée, a remis une délégation de pouvoir à Geneviève NICOLAS

Secrétaire de séance : M. Michel BUSSEY

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2021

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 16 septembre 2021

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité après que M. le maire a demandé d'ajouter le point suivant :

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020

Reconstitution de l'exécutif – retrait des délibérations antérieures

Suivant la demande de la sous-préfecture, afin de maintenir la même enveloppe indemnitaire que précédemment, le poste de 3ème adjoint doit être pourvu et non remplacé par un conseiller délégué.

M. le Maire propose pour ce poste la candidature de M. Cyril Goutailler. Aucune autre candidature ne se prononçant, il est procédé à un vote à bulletin secret.

M. Cyril Goutailler est élu avec 9 voix pour et 1 bulletin blanc.

M. le Maire nomme ensuite 2 conseillers délégués.

Mme Geneviève Nicolas

M. Sébastien Fêche

Le nouvel exécutif est ainsi composé, avec les indemnités afférentes :

Maire, Gérard Moncelon, 32,30% indice de la fonction publique

1ère adjointe, Geneviève Planche 10,5 %

2ème adjoint, Michel Bussey 10,5 %

3ème adjoint, Cyril Goutailler 7,7%

Conseillers délégués, Geneviève Nicolas, Sébastien Fêche 5,7%

Les délibérations antérieures concernant ce dossier sont retirées.

Renouvellement adhésion aux services SAGE (du SIEL)

Michel Bussey propose de reporter cette question au prochain conseil, ce renouvellement étant attendu avant le 1^{er} décembre.

Commission de contrôle des listes électorales

Cette commission ne peut avoir qu'un membre du conseil municipal. Aussi Geneviève Nicolas reste seule titulaire, Martin Clairet est retiré de la commission.

Délibération prix du repas de la cantine

Les inscriptions à la cantine se feront désormais via le site internet Gestion-Cantine.com.

La gestion ne sera plus assurée par l'association de la cantine, mais par la mairie.

Aussi est-il nécessaire de délibérer sur le prix du repas demandé aux familles.

La proposition de maintenir le prix actuel de **3,40 euros** est adoptée à l'unanimité.

Délibération : Conventions avec le lycée (utilisation du gymnase – occupation des locaux avec la MDL – Mise à disposition du service de restauration du lycée).

Seule la convention de l'utilisation du gymnase par les enfants de l'école est arrivée. Elle est acceptée à l'unanimité.

Entretien bornes incendie

Michel Bussey présente le devis établi par Suez qui s'élève à 4811,22 euros HT. Cela représente l'entretien des 28 poteaux incendie sur la commune : remises en état obligatoires, changements de pièces ou réfections de peintures

Le devis est accepté à l'unanimité

Diagnostic chapelle

Geneviève Planche informe que, suite au devis présenté par l'architecte pour établir un diagnostic complet de la chapelle, qui s'élève à 10 050 euros, une subvention de 40 % a été accordée par l'état.

Une autre subvention va être demandée à la Région.

Subvention DETR – départementale

M. le Maire informe les membres du conseil de l'obtention des subventions suivantes : Pour les travaux de la placette du cuveau, une subvention de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en attente - une subvention départementale de 7000 euros.

Pour l'aménagement du parking place du Palud, une subvention départementale de 17 500 euros dans le cadre des « amendes de police ».

Pour le programme de voirie, une subvention de 19 200 euros

Création de poste

L'un des employés municipaux terminant son contrat non renouvelable au 30 novembre 2021, la commune se voit dans l'obligation de créer un poste « entretien » de 24 heures hebdomadaires.

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette création de poste.

Travaux bâtiments communaux

Sébastien Fêche rend compte des différents contacts qu'il a pris pour le chantier des maisons placette du cuveau.

Le devis pour la démolition s'élève à 5 800 euros HT.

Avant démolition, il est nécessaire d'établir un diagnostic amiante. Devis proposé 200 euros HT

On est en attente de devis du maçon, du charpentier.

Salle Henri IV : grillager le fenestron pour éviter l'intrusion d'animaux – équiper la cuisine d'un congélateur

Place de l'église : demande de devis pour changer la porte qui donne accès à la crypte de l'église.

Droits de place

Ces droits concernent la taxe annuelle que doivent payer les forains qui viennent vendre leurs produits, à savoir les marchandes de fromage le vendredi matin et le lundi fin d'après-midi.

Les membres du conseil approuvent la proposition de laisser les tarifs actuels, à savoir 60 euros annuels, soit 1.25 euro par semaine.

Convention Arche de Noé

La convention avec l'Arche de Noé qui recueille les chats abandonnés est renouvelée, moyennant une participation de la commune qui s'élève à 0,50 euro par habitant, soit 238.50 euros.

Pour info, la participation avec la SPA s'élève à 190.80 euros.

Validation devis kit illuminations

Cyril Goutailler présente le devis d'installation de nouvelles guirlandes pour les illuminations de fin d'année. Avant validation, il demandera des informations complémentaires au fournisseur.

Dossiers d'urbanisme

Geneviève Planche présente les principaux dossiers traités.

Permis de construire : MM. et/ou MMES Bief (maison à reconstruire) – Guenat/Masson (construction) – Soria (agrandissement) – Vial Joseph (construction hangar)

Déclaration préalable : Aire de la Loire (installation d'une borne de recharge de batteries électriques)

Ventes : MM. et/ou MMES Blanc – Savard – Leva/Michel – Recorbet – Boyer – Steatler

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020

Gérard Moncelon donne les principaux éléments indicatifs de ce rapport.

Il est adopté à l'unanimité.

Dossiers en cours

Michel Bussery donne les effectifs de l'école :

Classe de Mme Carole Mathé Maternelles CP : 23 enfants

PS : 5 – MS : 5 – GS : 5 – CP : 8

Classe de Mme Aline Mollard CE1-CM2 : 22 enfants

CE 1 : 6 – CE2 : 7 – CM1 : 4 – CM2 : 5

D'autre part il informe de la prise de service pour le ménage (école et mairie) de Mme Cécile MOREL qui remplace Mme Océane GAUMARD

Geneviève Nicolas est en charge de la rédaction du prochain Néronde.com avec Martin Clairet, Geneviève Planche et Rodolphe Triomphe.

Référente CCFE du tri sélectif, elle souhaite organiser un événement au niveau de la commune lors de la semaine européenne du tri sélectif sur le thème « Prévention du gaspillage alimentaire ». D'autre part, elle va suivre une formation de guide composteur.

Cyril Goutailler propose de mettre en vente du bois de chauffage (environ 6m3) suite aux coupes effectuées au plan d'eau.

Gérard Moncelon fait lecture de la lettre de M. Stéphane Gillet qui alerte sur le mauvais état du chemin de Chamaron.

Il propose de faire évaluer la maison en ruine et son terrain en bas de la rue Traîne-cul en vue de la vendre.

Il fait lecture de plusieurs courriers de campingcaristes qui expriment le plaisir qu'ils ont eu à faire étape à Néronde. Il remercie Jean-Pierre Bernard qui contribue grandement à leur accueil.

CR du Conseil Municipal du 25/10/21

Présents : MONCELON Gérard, TRIOMPHE Rodolphe, PLANCHE Geneviève, BUSSERY Michel, GOUTAILLER Cyril, CLAIRET Martin, BAUDOUIN René, REVEL Évelyne, NICOLAS Geneviève.

Excusé : Sébastien FÊCHE a remis une délégation de pouvoir à Cyril GOUTAILLER.

Secrétaire de séance : M. Michel BUSSERY

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2021

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 25 octobre 2021

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2020

M. le Maire extrait de ce rapport, consultable en mairie, quelques chiffres :

- Le service public d'eau potable regroupe 48 communes dans le Rhône et 29 dans la Loire ; il dessert 79 345 habitants. Le total des volumes d'eau potable en ressources est de 6 118 827 m³.

- À Néronde il y a 317 abonnés au service ; la consommation moyenne par abonné est de 93 m³. Le coût du m³ pour la facture 120m3 d'un usager est de 3,38 € TTC

Diaporama sur le fonctionnement du Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais.

Ce point de l'ordre du jour n'est pas traité, en raison de l'absence de Sébastien Fêche qui seul a assisté à la réunion.

Programme travaux sur réseaux (eau et assainissement et voirie)

Dans la continuité des travaux précédents, il est envisagé la réfection des rues de la Sauverie et du Trêve. Diverses subventions seront sollicitées pour aider au financement de ces éventuels travaux.

Convention abribus

Michel Bussery présente ce dossier concernant l'abribus pour les lycéens en bas du village. Cet abri étant régulièrement vandalisé et la vitre cassée, la Région propose d'installer un abri avec tôles anti-vandalisme. La commune doit mettre en place une dalle béton. Contact a été pris avec le lycée Pierre Coton qui accepte de réaliser cette dalle.

Les membres du conseil approuvent cette initiative et la signature d'une convention avec la Région.

Subvention cantonale 2022

M. le Maire informe de la demande d'une subvention auprès du conseil départemental (enveloppe cantonale de solidarité) pour la réfection de la tour des Œufs. Il rappelle l'obtention d'une subvention DETR exceptionnelle de 18 553 € (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la placette du Cuvage.

Convention SAGE - Renouvellement adhésion aux services SAGE (du SIEL)

Michel Bussery rappelle les services proposés par ces services :

- Module de diagnostic et d'assistance
- Module d'accompagnement aux travaux
- Maîtrise d'ouvrage des travaux
- Certificats d'économie d'énergie

Après discussion, le vote pour cette adhésion est le suivant :

POUR : 8

CONTRE 2 (Sébastien Fêche, Rodolphe Triomphe)

Fourniture et pose du kit illuminations

Cyril Goutailler donne les informations suivantes pour l'extension des illuminations de fin d'année, rue des Écoles et rue des œufs.

Le devis de 4191 € est pris à 55 % par le SIEL. Il reste 1886 € à la charge de la commune, plus 910 euros de fournitures, soit 2996 €

Autorisation de décisions modificatives

Vu l'instruction budgétaire M14, vu le budget de la commune, M. le Maire propose au conseil municipal d'anticiper pour la prise de décisions budgétaires modificatives pour cette fin d'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne tout pouvoir à M. le Maire pour cette prise de décisions.

Dossiers en cours

Michel Bussery rend compte de l'activité du Conseil Municipal des Enfants. Le dernier conseil a eu lieu samedi 16 octobre.

Les élus projettent de réaliser un panneau pour la sécurité, à installer rue des écoles.

Une rencontre est prévue avec le CME de Saint-Marcel de Félines sur le thème de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Les membres du CME seront invités aux manifestations de la mairie, la prochaine étant la commémoration du 11 novembre.

Cyril Goutailler rend compte de différents dossiers suivis avec Sébastien Fêche

Travaux placette du cuveau, le devis pour la démolition (toit et haut des bâtiments) est accepté Des devis sont à l'étude pour la maçonnerie, la charpente.

Voirie : des devis sont à l'étude pour aménager le chemin de Chamarron.

la vente du bois proposé par la commune a été réalisée comme convenu pour 150 euros.

Cyril Goutailler informe également des résultats du concours de fleurissement :

Néronda a été classée 4ème ex-æquo dans la catégorie des communes de moins de 600 habitants Gilbert Dauphin a reçu le deuxième prix dans la catégorie « Jardins fleuris - Potagers », ont été également sélectionnés, sans obtenir de prix, Joël Delorme « Décor sur le voie publique » et Henri Geay « Balcons et fenêtres ». La remise des prix aura lieu samedi 13 novembre à Panissières.

Il demande aux membres du conseil de valider une recherche hypothécaire concernant la salle de l'amicale auprès de SPF de ROANNE. Cette recherche nous est facturée 16,52 euros. Elle devrait permettre de retrouver le titre de propriété.

Geneviève Nicolas souhaite que le règlement des salles communales soit arrêté lors du prochain conseil.

Elle informe que le panneau indiquant la chapelle classée monument historique est commandé. Elle alerte les membres du conseil sur la dangerosité de la rue Traîne-Cul qui fait l'objet d'un trafic important, avec souvent des vitesses excessives...

Geneviève Planche informe qu'un nouveau logiciel concernant l'urbanisme a été installé.

Il va être obligatoire d'équiper les salles de catégorie 5 d'un défibrillateur. La CCFE a lancé une consultation auprès des communes désireuses de s'équiper pour répondre aux futures exigences légales.

René Baudoin a réalisé divers petits travaux salle Henri IV. La barrière de sécurité vers la rampe d'accès handicapés a été posée.

CR du Conseil Municipal du 06/12/21

Présents : MMES et MM : MONCELON Gérard, PLANCHE Geneviève, BUSSERY Michel, GOUTAILLER Cyril, Sébastien FÊCHE, NICOLAS Geneviève, TRIOMPHE Rodolphe, BAUDOUIN René, REVEL Évelyne.

Martin CLAIRET, excusé, a remis une délégation de pouvoir à Gérard MONCELON.

Secrétaire de séance : M. Michel BUSSERY

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 octobre 2021

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 6 décembre 2021

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Désignation de deux agents recenseurs

Geneviève Nicolas, coordonnatrice et interlocutrice de l'INSEE, doit proposer la nomination de deux agents recruteurs pour procéder au recensement de la population qui se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022. Ces nominations ont été actées après qu 'aucune autre candidature n'a été reçue, suite à un appel largement diffusé.

Le conseil municipal valide le recrutement de M. Jean Botheron et de M. Henning Hoel.

Délibération sur le montant de l'enveloppe globale de leur rémunération

Une indemnité de 1200 € (955 € de l'État et 245 € de la commune) pour ce service est votée par le conseil municipal. Elle sera répartie entre la coordonnatrice et les agents recruteurs

Validation des devis pour travaux de rénovation des bâtiments de la placette du cuveau

Trois devis sont validés :

Entreprise Girandon Lilian, charpente et couverture : 16 732 € HT

Entreprise Manu Triomphe, maçonnerie : 18 890 € HT

Entreprise Poilane, démolition : 5860 € HT

Validation de maîtrise d'œuvre du cabinet Oxyria pour travaux d'assainissement et de voirie.

Ces travaux concernent la rue de la Sauverie de l'embranchement de la rue des Écoles à celui de la route de l'ancienne gare ainsi que la rue du Trêve.

Les membres du conseil municipal valident les deux devis présentés (4 990€ HT et 990€ HT) pour confier la maîtrise d'œuvre de ces travaux au cabinet Oxyria.

Délibération sur le prix de la vente de bois

Suite aux coupes effectuées au plan d'eau, le conseil municipal valide la vente de bois consentie à deux particuliers pour la somme globale de 150€.

Délibération sur le règlement et les tarifs de location des salles communales.

Geneviève Nicolas présente aux membres du conseil l'état abouti du règlement intérieur des salles de la cure et Henri IV. Ce règlement est adopté à l'unanimité par les membres du conseil, avec en annexe les modèles des contrats de locations ainsi que les nouveaux tarifs.

Ces tarifs, en vigueur à compter de 1er janvier 2022, sont les suivants :

	Associations nérondoises	Associations extérieures et particuliers nérondoises	Particuliers extérieurs	Apéritif
Salle henri IV capacité 100 personnes	70,00 €	250,00 €	400,00 €	70,00 €
Salle de la cure capacité 40 personnes	40,00 €	150,00 €	240,00 €	50,00 €
Option ménage salle Henri IV	95,00 €	95,00 €	95,00 €	95,00 €
Option ménage salle de la cure	55,00 €	55,00 €	55,00 €	55,00 €
A noter qu'une caution de 400 euros sera demandée pour toute location.				

Programme Voirie 2022

Suite à la réunion de la commission voirie, une enveloppe de 30 000€ est votée. Elle correspond aux chantiers suivants à venir :

- Aire de stockage chemin de Lafay

- Chemin de Four
- Chemin des Creux
- Chemin de Chamaron

La convention avec l'entreprise Emmanuel Tissot, qui prend fin le 31 décembre, pour les travaux de déneigement, fauchage et débroussaillage sera reprise avec l'établissement d'un calendrier et d'un cahier des charges.

Convention Géoloire adresses

Le SIEL propose l'accès à un outil gratuit « Géoloire adressage » pour aider les communes sur les questions touchant l'adressage (nouvelles constructions, mise à jour...).

L'adhésion est gratuite pour Nérondes qui adhère déjà à Géoloire.

La signature de la convention est votée à l'unanimité.

Chèque cadeaux pour le personnel communal

Le conseil municipal vote une somme de 1200 € de chèques cadeaux pour les personnels municipaux de la commune, à répartir selon l'ancienneté et les contrats horaires.

Décisions modificatives

M. le Maire informe avoir procédé à des décisions modificatives pour rémunérer les temps supplémentaire de travail du service entretien voirie.

Autres points abordés

Suite à la réunion de la commission Aménagement du Territoire – CCFE dont l'ordre du jour était l'examen des dossiers des communes dans le cadre de l'opération « Mon Centre-Bourg », la CCFE a décidé d'une politique habitat pour la première année en 2022.

Opération « Mon Centre-Bourg » : revitaliser les centre-bourg, répondre à des besoins spécifiques, aménager durablement le territoire, par une aide technique et financière de 30% maximum plafonné à 150 000€.

Nérondes a présenté un dossier pour l'aménagement de la placette du cuvage et demandé une aide de 52 486€. La subvention a été accordée, sous réserve de validation par le Conseil Communautaire du mois de janvier. Trois autres communes ont aussi vu leur demande acceptée.

- Chemin de la chapelle : les propriétaires du puits et du lavoir s'étant manifestés, il leur est demandé de sécuriser les lieux.
- Le devis (497,38€ HT) pour la remise en état d'une tondeuse entreposée à l'école est accepté.
- La grille du puits rue Traîne-cul va être repeinte (devis 135 euros)
- La rampe d'accès handicapée a été posée et peinte. Remerciements à Jean-Pierre Bernard, Pierre Morel et René Baudouin.
- Un devis pour la réfection de la porte d'accès à la crypte de l'église a été réalisé, il s'élève à 1546€ HT.

Le diagnostic et les études de relevé de la chapelle sont en cours de réalisation par Stéphanie Canellas, architecte du patrimoine.

CR Conseil Municipal des Enfants du 16/10/2021

Présents :

Enfants : VERNE Gaston, THAVIVAN Éléana, ARTAUD Colin, KEBAILI Jade, KEBAILI Lina, FÊCHE Juliette

Adultes : BUSSERY Michel, PLANCHE Geneviève, REVEL Évelyne, TRIOMPHE Rodolphe, CLAIRET Martin, VIAL Myriam

Excusés : MONCELON Gérard

I – Approbation du compte rendu du samedi 11 septembre 2021

Après relecture, le compte rendu est adopté à l'unanimité des 5 conseillers titulaires.

II – Mise en place d'un calendrier annuel

Après discussion, le calendrier suivant est arrêté. Séances les samedis à 10 heures :

2021 : 11 décembre

2022 : 22 janvier – 5 mars – 16 avril – 11 juin

Autres dates à retenir : 11 novembre : commémoration de l'armistice 1918 – 27 novembre : actions pour lutter contre le gaspillage – 4 décembre : rencontre avec le Conseil Municipal des Enfants de Saint-Marcel de Félines

III – Organisation d'une rencontre avec les enfants du Conseil Municipal des Enfants de Saint-Marcel de Félines sur le thème de la Convention Internationale des droits de l'Enfant.

La Convention Internationale des droits de l'Enfant a été adoptée par l'ONU (Organisation des Nations Unies) le 20 novembre 1989. A cette occasion est proposée une rencontre entre les deux CME, avec des activités qui restent à organiser.

Les membres du conseil, invités à réfléchir sur les droits fondamentaux, ont fait les choix suivants :

Lina et Jade : droit à l'égalité : *ce droit rassemble tous les autres ; égalité entre garçons et filles, entre pays, devant les responsabilités, les salaires...*

Gaston et Juliette : droit de vivre en famille : *la famille apporte amour et bonheur, aide et protection, conseils et encouragements ; avec elle, on apprend à grandir*

Colin et Éléana : droit de l'enfant en situation de handicap de vivre avec et comme les autres : *l'enfant handicapé doit être considéré comme les autres, ne pas être rejeté en raison de son handicap ; savoir montrer de la gentillesse et de la sympathie. Certains établissements ne sont pas adaptés à l'accueil des enfants handicapés.*

La date retenue pour cette rencontre est le samedi 4 décembre.

IV – Participation aux prochaines manifestations

11 novembre : commémoration de l'armistice 1918. Un rassemblement avec dépôt de gerbe est organisé devant le monument aux morts. Les membres du CME seront invités avec éventuellement une prise de parole.

27/28 novembre : Rodolphe et Évelyne expliquent que seront organisées des actions pour montrer qu'on peut lutter contre le gaspillage en utilisant les produits en date limite de consommation et les fruits et légumes un peu « abîmés ». Les membres du CME peuvent être associés à ces actions.

V – Reprise du projet de panneaux de signalisation.

L'accord se fait pour placer un panneau rue des écoles, en bas du parking, pour inviter les automobilistes à être prudents. Les membres du CME sont invités à présenter un modèle de panneau pour le prochain conseil. Le format devra être celui d'une feuille A3. La réalisation pourra être individuelle ou non.

VI – Questions diverses

Gaston présente le résultat de la « boîte à idées » mise à disposition des enfants de la classe d'Aline Mollard à l'école. Il y a eu 31 « papiers »... Voici les propositions relevées.

- Propreté des rues : ramasser les crottes de chiens, les déchets jetés par terre (masques)
- Environnement : planter des arbres, des fleurs, cultiver des jardins, respecter la nature, moins gaspiller, moins prendre sa voiture, nettoyer la fontaine vers la mairie
- Sécurité : mettre un panneau de ralentissement à l'entrée du village
- Aménagements :

Dans le village : mettre des décorations pour Halloween et Noël

A l'école, mettre un filet vers l'espace foot, une balançoire

Au stade mettre un filet aux cages, installer de nouveaux jeux, réparer la cabane

Plus largement : faire une piste cyclable, un city-stade/parc, un mini trampoline, un skate park

- Autres propositions : Être attentif aux personnes âgées, faire un tour de cheval.

CR Conseil Municipal des Enfants du 11/12/2021

Présents :

Enfants : VERNE Gaston, THAVIVAN Éléana, ARTAUD Colin

Excusée : FÊCHE Juliette

Absentes : KEBAILI Jade et Lina

Adultes : BUSSERY Michel, PLANCHE Geneviève, REVEL Évelyne

Excusés : MONCELON Gérard, TRIOMPHE Rodolphe, CLAIRET Martin, VIAL Myriam

I – Approbation du compte rendu du samedi 10 octobre 2021

Après relecture, le compte rendu est adopté à l'unanimité des 3 conseillers présents.

II – Retour sur les événements auxquels ont participé les membres du CME

- Cérémonie du 11 novembre : un peu impressionnant. La présence aux côtés du maire et la prise de parole ont été un moment important.
- Goûter du 23 novembre : pas directement acteurs, les enfants ont participé à ce goûter et ont trouvé cette manifestation très festive.
- Rencontre avec les enfants (et les adultes) du CME de Saint-Marcel de Félines.

Cette rencontre a été très appréciée autant parce qu'elle a permis de connaître les membres du CME de Saint-Marcel que parce que les activités proposées étaient ludiques et instructives par rapport aux droits internationaux des enfants. Tout le monde s'est retrouvé autour d'un petit goûter offert par la mairie.

III – Reprise du projet de réalisation d'un panneau de signalisation.

Après discussion et visualisation d'exemples de panneaux trouvés sur le net, les enfants présents ont travaillé à une ébauche. Ce projet sera repris au prochain conseil.

Prochain conseil : samedi 22 janvier 2022 à 10 heures



Participation du CME au week end anti gaspillage



Rencontre avec les enfants du conseil municipal de Saint Marcel de Félines.
Centrée sur des activités autour des droits internationaux des enfants
cette rencontre a été l'occasion de passer un agréable moment ensemble.
Ils ont promis de se revoir bientôt.



Participation du CME au défilé du 11 Novembre

Quizz - Droits des femmes

1. Parmi ces pays, lequel a accordé le droit de vote aux femmes avant la France ?

- A - La Turquie B - L'Argentine C - L'Italie

2. Quand les femmes ont-elles obtenu le droit de vote en France ?

- A - 1946 B - 1935 C - 1944

3. En France, depuis quand les femmes ont-elles le droit de travailler sans l'autorisation de leur mari ?

- A - 1907 B - 1941 C - 1965

4. Chaque année dans le monde, combien de femmes sont-elles mariées de force avant leur majorité ?

- A - 10 millions B - 15 millions C - 12 millions

5. Jusqu'en quelle année les femmes n'avaient-elles officiellement pas le droit de porter un pantalon en France ?

- A - 2013 B - 1998 C - 1975

Autour de nous

• Les 48 heures de la création

Les 48h de la création textile auront lieu du 31 mars au 3 avril 2022.

Les musées de Bussières et Panissières vous donnent rendez-vous à Bussières, Montchal et Panissières pour cette 4e édition, qui aura pour thème **“La Route de la soie”**.

Cet événement incontournable pour tous les passionnés de tissus regroupe plusieurs animations :

- **Le concours de création** : Ouverture au public : vendredi 1^{er} avril de 10h à 20h - samedi 2 avril de 10h à 15h (vote du public de 13h à 15h)

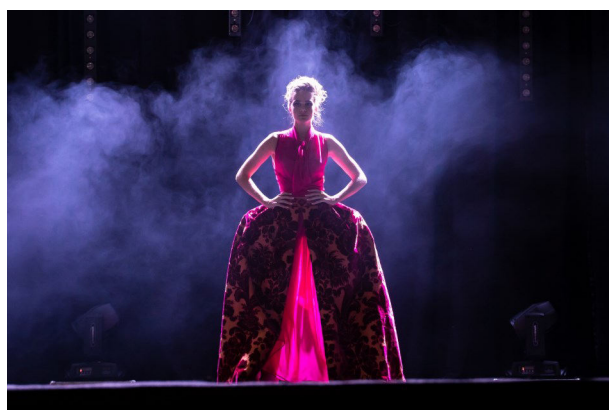
- **Le marché textile** : Vendredi 1^{er} avril (de 14h à 20h)-samedi 2 et dimanche 3 avril (de 10h à 18h), dans l'ancien atelier de confection de Linder à Bussières.

- **Le défilé spectacle** : Nouveauté 2022 : deux représentations sont proposées : samedi 2 avril à 20h- dimanche 3 avril à 16h à la salle polyvalente de Montchal. Remise des prix du concours le dimanche.

- **Le musée du tissage et de la soierie à Bussières et le musée de la cravate et du textile à Panissières** - vous proposent des expositions et des animations autour de la Route de la Soie. Le musée de Panissières étant fermé pour travaux, cette année, les animations auront lieu à la Ferme Seigne. Vendredi 1^{er} avril de 14h à 18h-samedi 2 et dimanche 3 avril de 10h à 18h.

- **L'office de tourisme Forez-Est** organise des visites d'entreprises textiles des Montagnes du Matin pendant l'événement. Programmation à venir, voir le site <https://www.terredetisseurs.com/>

- **Le projet « Au fil de Forez-Est »** : en partenariat avec la Communauté de communes de Forez-Est, ce projet permet à différentes écoles, structures et associations de réaliser des étendards en lien avec le thème « la Route de la soie ». Ils seront exposés dans les différents lieux de l'événement.



Appel à bénévoles :

Vous avez envie de participer ? N'hésitez pas à nous contacter !!

Emmanuelle Bernard : 04 77 27 33 95

Julie Desnoyer :v07 84 32 74 56

<https://www.terredetisseurs.com/>

8 mars : La Journée internationale du droit des femmes

*Le 8 mars : l'occasion de
mettre en avant les initia-
tives qui placent les
femmes au cœur de la
création ainsi que leur par-
ticipation à la vie locale,
politique et économique.*

Le 8 mars est une journée d'action, de sensibilisation et de mobilisation dédiée à la lutte pour les droits des femmes, l'égalité et la justice. C'est aussi l'occasion de mettre en avant les initiatives qui placent les femmes au cœur de la création ainsi que leur participation à la vie locale, politique et économique.

Cette journée puise ses origines dans l'histoire des luttes ouvrières et des manifestations de femmes au tournant du XX^e siècle en Amérique du Nord et en Europe.

À partir de 1909, les États-Unis, sous l'impulsion des femmes socialistes améri-

caines, décident d'organiser chaque année, le dernier dimanche de février, une "Journée nationale des femmes" pour célébrer l'égalité des droits civiques. C'est lors de la deuxième conférence internationale des femmes socialistes, en 1910 à Copenhague, que Clara Zetkin, journaliste et militante allemande, appelle les "femmes socialistes de tous les pays" à organiser chaque année une Journée internationale des femmes. Elle est célébrée dès le 19 mars 1911 en Autriche, Allemagne, Danemark et en Suisse.

En Russie, une "Journée internationale des ouvrières"

est célébrée le 3 mars 1913 puis le 8 mars 1914. Lors du 8 mars 1917, des femmes manifestent dans les rues de Petrograd (*Saint-Petersbourg*) pour exiger "le pain et la paix". Cette manifestation marque le début de la révolution russe et la date du 8 mars sera officiellement célébrée en Union soviétique à partir de 1921. Après la Seconde Guerre Mondiale, le 8 mars est célébré dans de nombreux pays. **C'est en 1977 que les Nations Unies officialisent la Journée internationale des femmes**, incitant ainsi tous les pays du monde à fêter les droits des femmes.

• SOS nounou

Depuis quelques mois, le nombre de nounous ne cesse de décroître sur la commune. En effet, entre les réorientations professionnelles et les futurs départs en retraite, le village manque aujourd'hui cruellement de personnes pour accompagner les enfants dans leur quotidien en dehors de l'école. Un village sans nounou, c'est un village moins attractif pour l'arrivée de nouveaux jeunes habitants qui préféreront aller vivre dans un village où ils trouveront, en plus d'une école, une personne susceptible de prendre en charge leurs enfants pendant qu'ils sont indisponibles. Ce manque d'attractivité pourrait aussi, à l'avenir, engendrer d'éventuelles fermetures de classe même si nous sommes encore loin de ce cas de figure. La situation est tout de même déjà embarrassante pour certaines familles qui ont dû s'organiser pour maintenir un équilibre entre travail et vie de famille. Nous devons donc, dès à présent, tenter d'endiguer ce phénomène. C'est pourquoi, nous vous encourageons à en parler autour de vous afin de faire naître de nouvelles vocations et pour permettre à notre village d'attirer de nouveaux venus avec leurs enfants. Et si un proverbe centrafricain dit « pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village » l'inverse est aussi vrai, pour qu'un village vive, il faut aussi des enfants.

*« Pour qu'un enfant grandisse,
il faut tout un village » ...
Et pour qu'un village vive,
il faut des enfants !*

• Appel au don



Aline Mollard, institutrice de la classe des grands, a décidé de mettre en place un projet afin de sensibiliser ses jeunes élèves sur la problématique liée à l'eau. Dans ce projet, elle aimerait utiliser un système de récupération d'eau de pluie afin d'arroser le potager de l'école. Elle souhaiterait que nous puissions mettre à sa disposition une cuve à eau (type cuve de 1000 litres en plastique) ainsi que le système à fixer sur le chéneau afin de récupérer l'eau. La Municipalité s'est engagée à accéder à cette demande, mais dans un souci de cohérence avec le projet, il nous semblerait intéressant que ce récupérateur d'eau puisse être une cuve de récupération. Peut-être certains d'entre vous en possèdent-ils une ou plusieurs qu'ils n'utilisent pas, un don serait donc le bienvenu. Si personne ne se manifeste, la mairie fera le nécessaire afin que ce projet puisse aboutir. En cette période compliquée où le repli sur soi est de mise, la générosité pourrait être un noble geste.

Merci par avance à vous pour votre aide dans l'avancement de ce projet.

• Bibliothèque

La bibliothèque municipale de Néronde est gérée par une équipe de bénévoles. Plusieurs d'entre elles désirent mettre fin à leur longue participation. L'équipe actuelle recherche donc de nouvelles recrues. Il y aura toujours besoin, bien sûr, de personnes pour assurer les permanences, mais votre participation peut être très diverse selon vos compétences, le temps dont vous disposez, vos envies... Certain(e)s pourraient vouloir organiser une exposition, une soirée thématique, la venue d'un écrivain, et ne pas s'investir dans les activités régulières, d'autres pourraient préférer venir lire des histoires aux enfants de l'école qui viennent toutes les 3 semaines emprunter des livres... tout est à inventer ! Mais c'est cette diversité qui pourrait permettre de donner un nouveau souffle à notre bibliothèque.

• Calendrier de la collecte des ordures ménagères 1er trimestre 2022 - semaines paires

Lundis 10 et 24 janvier, 7 et 21 février, 7 et 21 mars (Bennette)
Jeduis 13 et 27 janvier, 10 et 24 février, 10 et 24 mars (Camion-benne)

Tous les jours fériés sont travaillés.

Sortir les bacs couvercles fermés la veille au soir du jour de la collecte et les rentrer au plus vite (si possible le soir même).

Attention, les sacs en vrac ne sont pas collectés.



• Remerciements

à Pierre Morel, Jean-Pierre Bernard et René Baudouin, qui ont terminé l'installation de la rampe

• Bienvenue

À Faïza ESCOFFIER qui remplacera Cécile MOREL au service ménage à compter du 1er janvier 2022

Le village en image



Nous remercions Lynda Dussud de nous avoir fait parvenir de magnifiques photos de notre charmant village.
Nous vous rappelons que vous pouvez faire de même pour le prochain numéro. Nous publierons les plus beaux clichés.

• Réponse au quizz:

1. A - Les femmes turques ont obtenu le droit de vote en 1934, bien avant les Françaises. Les Italiennes, en 1945 et les Argentines en 1947
2. C - Le 21 avril 1944, le général de Gaulle octroie par ordonnance dans le cadre du gouvernement provisoire d'Alger, le droit de vote aux femmes françaises. ... Le 29 avril 1945, ces Françaises exercent ce droit pour la première fois dans le cadre des élections municipales.
3. C - La loi de 1965 favorise l'égalité entre l'homme et la femme au sein du couple marié. Les femmes peuvent alors ouvrir un compte en banque ou signer un contrat de travail sans l'autorisation de leur mari.
4. C - Chaque année, au moins 12 millions de jeunes filles mineures sont unies à des hommes qu'elles ne connaissent parfois pas, rapporte l'ONU. Cela représente 28 filles mariées de force par minute.
5. A - La loi de 1800 interdisant "le travestissement des femmes" a été abrogée le 31 janvier 2013. Même si elle n'était plus respectée depuis longtemps, elle était toujours en vigueur.

Ne manquez aucune info de Néronde !

Vous n'avez pas encore téléchargé l'application Illiwap ? Pas de panique, vous pouvez toujours le faire. Totalement gratuite et anonyme, illiwap est téléchargeable sur votre smartphone ou iphone.

Vous serez ainsi informés de tous les événements sur la commune : *travaux sur la voie publique, alertes météo, coupures de courant...*



Pour passer des infos sur le prochain **Néronde.com**, associations ou particuliers, ou pour nous faire parvenir vos photos :

Contact

Commission Communication

06 77 81 13 45

gyd.nicolas@gmail.com

Réalisation et publication **Commission « Communication »**

Si vos voisin(e)s n'ont pas eu ce numéro, il peut le demander en mairie

Ne pas jeter sur la voie publique